ART. 33 N° 2664

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2020

## INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

# **AMENDEMENT**

N º 2664

présenté par Mme Taurine

#### **ARTICLE 33**

Supprimer l'alinéa 9.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

"Comme la majorité des Français·es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, y compris celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur.

L'alinéa 9 vise à ajouter au terme de ""contrat de travail"", celui de ""recrutement"", afin que les dispositions qui s'applique aux salariés du secteur privé puissent s'appliquer également aux agents publics. "